



Nouveau raccordement d'une habitation unifamiliale

A réaliser à charge du demandeur :

1. Les tranchées ou terrassements au départ de la conduite mère et jusqu'à l'emplacement du compteur, à une profondeur de 0,80 à 1 mètre. La tranchée sera **perpendiculaire** à la conduite (et non à la façade de la construction), et **selon un tracé convenu (avant les travaux) avec un de nos fontainiers.**

N.B. : Avant d'effectuer le terrassement, tant en domaine privé que public, le demandeur (ou son préposé) doit réunir les différents impétrants afin de coordonner les éventuelles tranchées et/ou traversées de voirie.

2. Placement d'une gaine d'un diamètre de **80 mm minimum**, souple et **d'une seule pièce depuis la conduite mère jusqu'à l'emplacement du compteur.**

Remarques :

1. *Le compteur électrique et le compteur d'eau devront être distants d'au moins 1m50.*
 2. *En cas de non-conformité relative à la pose de la gaine, notre service technique ne procédera pas au raccordement.*
 3. *Pour le raccordement d'un immeuble destiné à des logements multiples ou à tout autre usage, les prescriptions seront fixées au cas par cas par notre service technique et elles feront l'objet d'un devis.*
3. La fouille en accotement ainsi que, si nécessaire, le percement de la route (par forage ou par fonçage), ne peuvent être exécutés **qu'après avoir obtenu l'autorisation communale.**
 4. Le prix est 850,00 € + 6% de T.V.A. = **901,00 €** à concurrence de 30 mètres de tuyau par raccordement. Aucune remise en matériel ou en espèce n'est accordée. Ce prix est valable 3 mois à dater de la présente.
 5. Un nouveau raccordement est toujours **payable avant sa réalisation**, au compte **BE72 3400 9831 7016** (BIC : BBRUBEBB) de la *Compagnie Intercommunale des Eaux de Clavier*. Une preuve de paiement devra être présentée au fontainier avant la réalisation du raccordement.
 6. Placements **obligatoires** d'un **clapet anti-retour** et d'**une vanne** immédiatement après le compteur et avant toute installation privée.

Pour la Compagnie,
Le Président,

Gérard LAVAL

Pour tout renseignement technique, veuillez-vous adresser à notrefontainier
☎ Benjamin Fonteyne : 0479/ 60 27 35

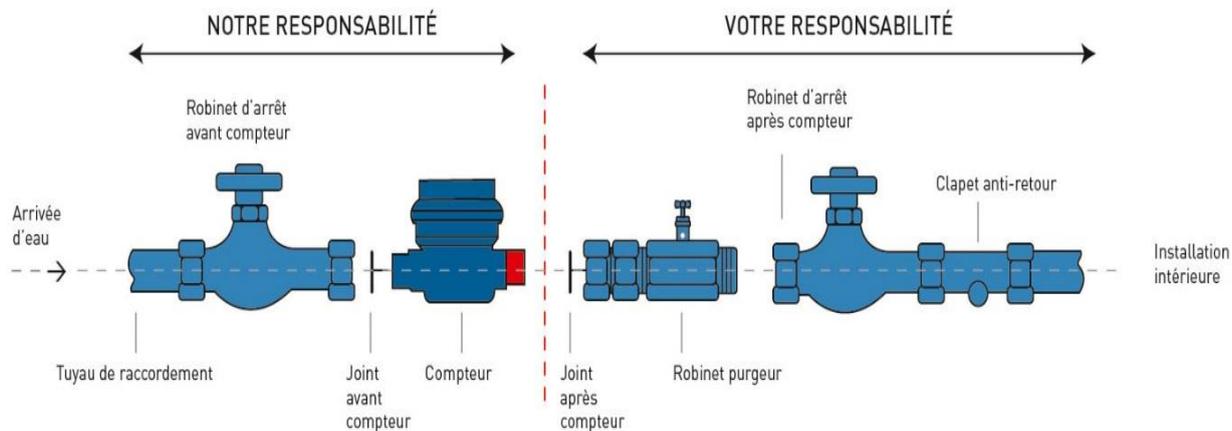


Compagnie Intercommunale des Eaux de la Source de Les Avins groupe Clavier

Rue de la Source 10
BE-4560 Clavier
TVA : BE 0205.620.501
BIC : GKCCBEBB - IBAN : BE72 3400 9831 7016

Secrétariat : +32 (0)85 41 38 63

E-mail : info@ciesac.be
Service technique : +32 (0)85 41 12 35



Pour tout renseignement technique, veuillez-vous adresser à notrefontainier
☎ Benjamin Fonteyne : 0479/ 60 27 35